



## COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques les échéances de paiement des impôts pour le mois de février 2022.

### CALENDRIER FISCAL 2022 ECHEANCES DU MOIS DE FÉVRIER 2022

DATES	IMPOTS-TAXES COTISATIONS/ DECLARATIONS	SOMMES A PAYER	FORMALITES	DESTINATAIRES
<b>Au plus tard le 10 du mois suivant</b>	<b>Redevance audiovisuelle (RAC)</b>	<b>Paiement mensuel d'une contribution fixe égale à 1500Fcf par abonné</b>	<b>Bordereau TD 17</b>	
<b>Avant le 15</b>	Impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	Versement des retenues calculées selon le barème sur les salaires du mois de janvier.	Bordereau ID 10	<b>Receveur des impôts</b>
	Taxe complémentaire sur les traitements et salaires (TCS)	Versement des retenues calculées sur les salaires du mois de décembre (Taux : 5% pour la fraction de la base TCS supérieure à 150 000FCFA/mois. Exonération pour la fraction de la base TCS inférieure ou égale à 150 000FCFA/mois).		
	Retenue à la source sur les rémunérations versées aux entreprises non résidentes.	20% à prélever sur les sommes versées durant le mois de janvier à des entreprises non résidentes pour des prestations réalisées au Gabon.	Bordereau ID 27	
	Retenue à la source sur rémunérations versées aux prestataires non assujettis à la TVA	9,5% à prélever sur les sommes versées aux prestataires dans le courant du mois de janvier.	Bordereau ID 18 : personnes physiques. Bordereau ID 05 : personnes morales.	
	Taxe sur les contrats d'assurance (TCA)	Paiement de la taxe sur les primes payées au cours du mois de janvier. Taux : - 5%(assurance contre les risques de toute nature de navigation maritime, fluviale et aérienne ; - 8% (toutes les autres assurances) ; - 30% (assurances contre les incendies).	Bordereau TD 04	
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)	Cotisation due au titre du mois de décembre, par les employeurs. Taux : 0,5% de la base de calcul des cotisations CNSS, plafonné à 1 500 000 FCFA (mois).	Bordereau ID 10	
<b>Avant le 20</b>	Taxe de solidarité sur les billets d'avion	Le produit de la taxe perçue sur les billets vendus le mois de janvier est reversé le 20 Février.	Bordereau TD 11	<b>Receveur des impôts</b>
	Taxe sur les transferts de fonds	1,5% du montant des fonds à transférés, à l'exclusion des frais annexes et commissions supportées par le client.	Bordereau TD 09	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	Taux en vigueur : - 18% ; - 10% ; - 5% ; - 0%. Versement de la TVA collectée sur les livraisons des biens et services du mois de janvier, sur les prestations du mois de janvier si la TVA est collectée sur les débits et sur la TVA dont les encaissements ont été collectés au mois de janvier.	Bordereau CA 01	
	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	1% du Chiffre d'affaires des opérations réalisés au cours du mois de décembre.	Bordereau CA 01	
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL)	Application de la TVL sur les véhicules de tourisme terrestres à moteur dont la puissance fiscale est fixée à 10 chevaux fiscaux (CV). Le tarif de la taxe est fixé en fonction de l'ancienneté des véhicules ainsi qu'il suit :  - Pour les véhicules neufs et de moins de 5 ans : 20 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV ; - Pour les véhicules de plus de 5 ans : 30 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV.  <b>NB : Le prélèvement de la taxe et sa déclaration sont effectués par les compagnies et les courtiers d'assurance.</b>	Bordereau TD 14	
	Taxe sur les jeux de hasard	8% des sommes engagées sur les jeux (art.405 du CGI)	Bordereau TD 07	
<b>Au plus tard le 20</b>	Précompte IRPP Foncier	5% du montant brut hors taxe des loyers encaissés	Bordereau ID 31	
<b>Avant le 25</b>	Redevance d'Usure de la Route (R.U.R)	- Supercarburant : 53,20 FCFA par litre - Gasoil : 47,08 FCFA par litre - Pétrole lampant : 24,51 FCFA ; La RUR afférente aux livraisons effectuées pendant le mois de janvier, doit être versée au plus tard le 25 janvier, soit le mois qui suit le mois de livraison.	Bordereau TD 05	
	Taxe de Consommation sur le Gaz Butane	21.468,78 E.CFA la tonne. La taxe afférente aux livraisons réalisées au mois de janvier est reversée au plus tard le 25 janvier, soit le mois suivant le mois de livraison.	Bordereau TD 12	
	Taxe Municipale sur les carburants	Tarifs définis périodiquement par les structures des prix des gaz et des carburants. Les taxes afférentes aux livraisons réalisées pendant le mois de janvier doivent être spontanément versées au plus tard le 25 Février.	Bordereau TD 06	
<b>Avant le 1er Mars</b>	Licence	Voir le tableau des tarifs	Bordereau CP 05	
	L'Impôt synthétique libératoire (ISL)	Voir le tableau des tarifs	Bordereau ID 29	
	La Patente	Voir le tableau des tarifs	Bordereau CP 04	

Fait à Libreville, le **16 MARS 2022**

Le Directeur Général des Impôts

Gabin OTHA NDOUMBA

